

ACHAT D'UN TERRAIN A BÂTIR

PERMIS DE CONSTRUIRE Il est délivré par la commune

- Achat terrain en ZAC: on peut déposer la demande du PC même si les travaux d'aménagement ne sont pas terminés.
 - Si architecte coordonnateur : lui faire valider la demande de PC avant le dépôt en mairie.
- Achat terrain en lotissement : le dépôt de PC n'est autorisé qu'une fois les travaux du lotissement achevés.

Prise de contact

Rendez-vous à l'agence ou sur le terrain. Vous pourrez prendre connaissance des différentes parcelles que nous proposons à la vente, notre conseiller pourra répondre à vos questions, organiser une visite des lieux, visualiser les plans...

Option sur un ou plusieurs lots (facultatif)

Vous pourrez poser une option orale sur un terrain, sans engagement. Il vous sera réservé pendant une période déterminée par notre conseiller. Il peut y avoir plusieurs options sur un même lot, jusqu'à l'engagement d'une des options (priorité par ordre chronologique).

Etude de faisabilité

Démarches auprès des constructeurs de votre choix (devis...) et des organismes bancaires (accord de principe), pour déterminer la faisabilité de votre projet.

Engagement

Signature de la PROMESSE DE VENTE (lotissement non achevé) ou du COMPROMIS DE VENTE (lotissement achevé ou ZAC). Cet engagement s'accompagne d'un versement d'une indemnité d'immobilisation (- de 5%).

Lors de la signature, il va être défini :

- · Qui achète?
- Qu'est-ce qu'on achète?
- · Sous quelle condition financière?



Par prêt bancaire



Paiement comptant

Prêt sur la base du montant du terrain + construction CONDITION SUSPENSIVE

Acte de vente définitif

Chez le notaire de l'opération (éventuellement accompagné du notaire des acquéreurs). Il établit et vous transmet plusieurs jours avant le rendez-vous, le DECOMPTE: prix du terrain + frais de notaire + frais annexes + coordonnées bancaires du notaire. Vous devez verser les fonds nécessaires au moins 48h avant le rendez-vous.

